

COMPTE RENDU DU CONSEIL D ADMINISTRATION

26 JUIN 2014

Le Conseil d'administration de l'AMCSA s'est tenu le Jeudi 26 juin 2014 à 18 heures 45

Jeudi 26 JUIN 2014 à 18H 45

HOTEL MERCURE LYON LUMIERE
69 Cours Albert Thomas
69003 LYON

L'ordre du jour était le suivant :

1. COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FEDERATION DU 22/ 05/2014
2. CONGRES DE LYON 2015
3. Nouveaux candidats
Dr DEVIDAL
Dr RADOSZIKI
Dr TOURLAN
4. LES RENCONTRES FUTURES DE L'AMCSA
 - Rome les 3 & 4 octobre 2014
 - Printemps 2015
 - Automne 2015
5. Questions diverses

* * * * *

Le compte-rendu du conseil d'administration de la fédération du 22 mai 2014 a été rédigé par le Docteur CAULIEZ. Il est cité intégralement ci-dessous.

Ouverture de séance :

Le Docteur Philippe RITTER nous a fait part des problèmes de santé de Vincent PARFAIT. Vincent PARFAIT lui a demandé de nous souhaiter un bon Conseil d'Administration, un très bon Congrès. Il espère être présent au prochain Conseil d'Administration de septembre 2014.

Nous aurons, lors de ce Conseil d'Administration, une communication de Franck PARIZE, responsable de la Commission des Jeunes Experts.

Dans les sacs du Congrès, se trouve un CD reprenant les Congrès antérieurs.

Philippe RITTER s'est attelé à un historique de la Fédération à partir de ses archives depuis 1959. Il est arrivé à l'année 2003. Il va poursuivre l'étude des archives, et rédiger avec le Docteur PAPELARD un texte qui paraîtra sur le site de la Fédération.

A l'unanimité des membres du Bureau, il a été décidé de filmer le Congrès de NANCY, à titre de test.

Une réunion s'est tenue entre Hélène BEJUI-HUGUES Déléguée Générale de l'AREDOC, Monsieur Jean – Yves THIRIEZ Président de l'AREDOC, Damien BASSI et Philippe RITTER représentant la FFAMCE et Gérard BREMOND chargé des relations entre la FFAMCE et l'AREDOC. Différents problèmes ont été évoqués au cours de celle-ci :

- Les honoraires qui sont systématiquement « rabaissés » par certaines compagnies,
- Le remissionnement du même Expert lors du changement de mandat en IRCA, ce qui est difficilement compris par l'assuré. Lorsque l'on les examine pour compte commun, il est souhaitable de bien l'expliquer aux assurés. Le nom des deux compagnies devrait être systématiquement précisé sur les missions,
 - L'AREDOC demande que l'un de ses représentants, par exemple le Docteur BEJUI-HUGUES soit systématiquement présent au Conseil d'Administration de la FFAMCE lorsque des sujets les concernent,
- Les avis sur pièces : on note actuellement une évolution vers l'avis sur pièces aboutissant à des conclusions complètes et précises pour des dossiers avec séquelles entre 0 et 5 %, ce qui pose un problème déontologique (le problème ne se posant pas à l'ouverture du dossier, lorsque le médecin ne fournit que des fourchettes pour le provisionnement). Il serait souhaitable que les médecins de siège refusent de donner une évaluation d'IPP sur pièces, pour ce type de dossier.
- L'AREDOC a demandé à ce que la Fédération intervienne activement au Forum des Jeunes Experts. Le prochain aura lieu le 1^{er} octobre 2014.

La TVA :

Nous avons été alertés de difficultés avec certaines administrations en particulier les CPAM, certaines Caisses acceptant, d'autres refusant de régler la TVA en invoquant l'arrêt du 6 janvier 1963.

Maître QUEVREUX a été interrogé par la FFAMCE et a établi un argumentaire, dont il n'est pas certain qu'il permettra d'avoir gain de cause.

Une enquête auprès des médecins de la FFAMCE a été demandée par le Bureau sur l'activité expertale pour les CPAM. Damien BASSI s'en est chargé.

5 Associations sur 13 ont répondu. Au total, il y a eu 138 réponses dont 45 réponses positives, ce qui représente 33 % des médecins. On peut penser que les médecins qui ont répondu sont ceux qui faisaient ce type d'expertises. Il faut savoir que ce chiffre est surévalué compte tenu du nombre peu élevé de réponses. Le chiffre d'affaires moyen généré par ces expertises est d'environ 7 %. Dans chaque Association, il y a un médecin qui en fait de façon significative ; pour les autres, il s'agit d'une activité limitée. Cette statistique, bien que partielle, montre que l'activité d'expertise pour la CPAM est minime dans l'activité des médecins de la Fédération.

On peut donc se poser la question de savoir s'il est nécessaire d'établir des lettres-types à envoyer aux organismes sociaux, qui seraient rédigées par Maître QUEVREUX et distribuées aux membres, en sachant que le coût n'est pas négligeable.

La question a donc été soumise au vote du Conseil d'Administration : continuons nous dans cette voie. La réponse a été négative à l'unanimité.

L'analyse de Maître QUEVREUX pourra toutefois être communiquée à ceux qui le souhaitent.

Les statuts :

Philippe RITTER nous indique que lorsqu'il a refait l'historique de la Fédération, il a constaté nombre de modifications « cosmétiques » des statuts. On note dans les comptes-rendus des Conseils d'Administration de 1987-1988 « que de nombreux articles des statuts et du règlement intérieur sont litigieux et qu'il faudrait dépoussiérer ».

La dernière mouture date de 2008.

Philippe RITTER demande que toutes les Associations travaillent sur les statuts, relisent chaque article en indiquant en typographie rouge les corrections proposées. Ce travail devra être réalisé pour le 15 juillet 2014 au plus tard, afin que les membres du Bureau puissent, durant l'été, en faire une synthèse qui sera communiquée aux Présidents d'Associations en septembre 2014. Ce planning devrait permettre de proposer de nouveaux statuts à l'Assemblée Générale de janvier 2015.

Il n'est pas exclu qu'il faille faire vérifier la conformité avec la loi de 1901 par un avocat spécialisé.

Philippe RITTER insiste sur le fait qu'il faut que les futures modifications soient le fruit du travail d'un grand nombre de membres de la FFAMCE et soient donc discutées de façon collégiale en région.

Ce projet est soumis au vote du Conseil d'Administration et est adopté à l'unanimité.

Les Congrès :

- Congrès de NANCY :

Robert MACHIN nous a indiqué que tout était prêt, que les derniers problèmes avaient été réglés. Il y a un peu plus de 300 inscrits avec un peu moins de 300 membres payants.

- Congrès de LYON du 11 au 13 juin 2015 « le rachis dorso-lombaire » :

Isabelle POTOCKI-PETIT nous indique que les préparatifs suivent leur cours.

- Congrès de BORDEAUX en mai 2016 « la pédiatrie ».

- Congrès de PARIS en 2017, probablement sur le genou.

- L'AMCEDOC NICE – RIVIERA – CORSE se porte volontaire pour 2018 avec probablement un sujet sur la hanche.

Les Commissions :

→ Commission des Jeunes Experts :

Franck PARIZE nous a indiqué qu'ils étaient une équipe de jeunes médecins installés depuis peu, représentant différentes régions, avec plusieurs médecins hommes et également médecins femmes.

Leur motivation est de réfléchir avec la Fédération à la vision de ce pourrait être l'avenir de leur profession. Ils estiment par ailleurs qu'il s'agit d'une formidable opportunité de bénéficier de l'expérience des plus anciens.

Ils espèrent pouvoir apporter un regard sur ce que pourra être leur profession demain. Ils sont conscients qu'indépendance et qualité sont les deux maîtres mots qui devront les guider dans leur profession.

Philippe RITTER propose de regrouper certaines Commissions qui ont actuellement moins d'activité :

→ Commission DPC (Développement Professionnel Continu) : elle pourrait être regroupée avec celle chargée des relations avec l'Université.

Le Docteur BISMUTH accepterait d'en être le responsable.

Le référent du Bureau sera prochainement fixé.

→ Commission Europe :

Patrick MARTRE, qui par ailleurs est Président de l'AEDME, en est le responsable. La référente du Bureau est Frédérique CAULIEZ.

→ Commission Relations Extérieures :

- Chargé des relations avec l'AREDOC : Gérard BREMOND,
- Chargé des relations avec la SFME : Gilles BONIFACE,
- Chargé des relations avec l'AMCAP : Jean-Marc LACHAMP,
- Il faudrait des chargés de relations avec les Experts Judiciaires, les Associations de Victimes, les Compagnies d'Assurances.

Il n'est pas nécessaire d'organiser des réunions pour cette Commission, mais un reporting des actions lors des Conseils d'Administration.

→ Commission Congrès :

Philippe TARDY en est le responsable.

→ Commission Déontologie :

Jean-Pierre LAUTIER en est le responsable.

→ Commission Communication :

Elle pourrait être chargée de la Revue du Dommage Corporel mais également de ce qui concerne le site de la FFAMCE.

→ Commission Certification :

Philippe DALLEMAGNE en est le responsable.

Site internet :

Emmanuel JIMENEZ nous a indiqué qu'il y avait 290 inscrits dont 188 qui se sont uniquement inscrits sans s'être connectés à ce jour.

Il nous propose qu'il y ait un comité de relecture chargé de valider les articles avant la publication sur le site. Il propose également un comité éditorial qui serait composé au maximum de 4 personnes.

Il nous fait part des difficultés qu'il a avec les fichiers Excel envoyés par les responsables régionaux puisque certains s'inscrivent avec un email différent de celui qui a été donné à leurs référents en région.

Concernant le contenu de ce site, il propose d'y placer les enregistrements des Congrès avec des vidéos par thématique, les articles proposés spontanément, un espace pour les jeunes experts.

Certains des intervenants qui participent à nos réunions de formation en région acceptent de mettre leurs articles sur le site. Il faut leur faire signer un formulaire d'autorisation.

Enfin, Emmanuel JIMENEZ a indiqué qu'il souhaitait recueillir des réflexions sur le site web.

Une réflexion s'est ouverte sur la mise à disposition, sur le site, de la vidéo du Congrès : le risque n'est-il pas que plus personne ne vienne aux Congrès ? Cela permettra-t-il d'augmenter la fréquentation du site ? Il faut tenir compte du coût non négligeable de ce type de vidéo dont on précise que cette année il a été imputé au budget de la Fédération et non à celui du Congrès.

Assurance pour les membres du Conseil d'Administration et du bureau de la FFAMCE :

Actuellement, on dispose d'une assurance mais uniquement en cas d'accident. Il n'y a pas d'assurance en responsabilité, or à plusieurs reprises des membres ont menacé de poursuivre soit leur Association, soit la Fédération.

La MACSF propose, pour la Fédération, un contrat protection juridique à 395,31 Euros TTC par an. Si les Associations sont intéressées, on pourrait demander à la MACSF de faire une proposition globale. On pourrait également la mettre en concurrence.

Cette proposition est votée à l'unanimité.

Revue du Dommage Corporel :

Il a été décidé de poursuivre l'édition de la Revue par le même éditeur. En échange, qu'essaie-t-on de négocier ? Sponsoring lors des Congrès ? Prêt de salles pour nos réunions ?

Il a été décidé de laisser carte blanche à Gérard BREMOND pour négocier avec l'éditeur.

Questions diverses :

Gérard BREMOND indique que, concernant la forme du rapport d'expertise, on voit actuellement « un peu de tout ». Se pose donc le problème du formalisme du rapport d'expertise. Il s'agit d'une problématique soulevée par l'AREDOC.

Il se propose d'écrire un texte « comment faire un rapport d'expertise ? »

Le prochain Conseil d'Administration aura lieu le samedi 27 septembre 2014.

Le congrès des 12 13 JUIN 2015

Notre réflexion porte désormais principalement sur la teneur des interventions, les conférenciers ayant été quasiment tous contactés et ayant tous répondu positivement. Ces derniers sont les Professeurs CHAZAL, FISHER, PERAGUT, les Docteurs AUBAT, BOUGEARD, CHALEAT VALAYER, HOUSELSTEIN, HUGUES BEJUI, MILAIRE, SAHUC, SULMAN, WIELIZCKO. De plus Madame BESSIERES ROQUES et Monsieur GOMBAULT.

Nous travaillons à une juste répartition des sujets, à un enchaînement harmonieux de ceux-ci, au respect des temps de paroles... des modérateurs sont pressentis

L'accueil aura lieu au musée d'art contemporain, tout proche du centre des congrès pour favoriser une unité de lieu ; la soirée de la fédération se déroulera à l'abbaye de Collonges ; nous réfléchissons à la partie festive, que nous souhaitons originale et novatrice tout en respectant le budget habituel des autres congrès.

Les nouveaux candidats

Nous avons retenus la candidature des Docteurs DEVIDAL et TOURLAN.

Les rencontres futures

Rome les 3 et 4 Octobre : inscrivez-vous vite pour simplifier la tâche du Docteur BREMOND. Nous espérons avoir la joie de vous retrouver nombreux.

Assemblée générale le 6 FEVRIER 2015 à 15H

Réunion de printemps : exceptionnellement, du fait de l'importance du travail imposé par le congrès national, nous avons décidé d'annuler la réunion de printemps ; par contre, notre assemblée générale aura lieu sur une après-midi entière, le vendredi 6 février 2015, avec intervention des Docteurs GODENECHÉ et LIOTARD qui traiteront respectivement des nouvelles techniques chirurgicales de l'épaule et de l'examen clinique de l'épaule.

Réunion d'automne : 19 SEPTEMBRE 2015 à Grignan ; le thème sera détaillé ultérieurement.

Questions diverses

Les ateliers : deux ont eu lieu

17/04/2014 : 15 participants , invité le DR TISSOT GUERRAZ : « infections liées aux soins »

05/06/2014 : 16 participants , invité le Dr FASSIER : « fractures articulaires chez l'enfant ».

Très bon retour des participants

Le prochain est fixé le 18 septembre autour du Professeur DUBREUIL, le sujet étant

« Vertiges, acouphènes dans les suites de TC bénins et traumatismes cervicaux indirects »

Un grand merci aux Docteurs CHALEYSSIN et LELIEVRE.

Dr POTOCKI-PETIT

Le 11 Juillet 2014